

«Les hommes se rassemblent dans les villes pour vivre.  
Ils y restent ensemble pour jouir de la vie»... Aristote

## MONT-DE-MARSAN : NAISSANCE ET CROISSANCE

AFIN D'ASSURER DES REVENUS À SA VICOMTÉ GRÂCE AU CONTRÔLE D'UN PÉAGE, PIERRE DE LOBANNER, CHOISIT D'ÉDIFIER, AU MILIEU DU XII<sup>ème</sup> SIÈCLE, UNE FORTERESSE NOMMÉE MONT-DE-MARSAN SUR LE SITE DE LA CONFLUENCE DE LA DOUZE ET DU MIDOU.

### ■ LA FONDATION DE MONT-DE-MARSAN

Plusieurs hypothèses existent sur l'origine de la lignée des vicomtes de Marsan. Datant du début du XX<sup>ème</sup> siècle, l'une des plus connues, mais aussi des plus contestées, avance que les vicomtes de Marsan étaient issus de la dynastie des ducs de Gascogne<sup>1</sup>. La vicomté de Marsan serait ainsi la seigneurie accordée à Ezi-Sanche, septième enfant du duc de Gascogne Sanche IV. Ezi-Sanche deviendrait par conséquent premier vicomte<sup>2</sup> de Marsan aux alentours de l'an mil. Une thèse plus récente s'oriente vers l'idée que le premier vicomte de Marsan serait plutôt un gros seigneur alleutier (propriétaire libre de tout lien vassalique) sur lequel le duc de Gascogne aurait aimé s'appuyer à la fin du X<sup>ème</sup> siècle pour contrôler un peu la région.

La seigneurie fut dans un premier temps centrée sur Roquefort, avant la fondation de Mont-de-Marsan qui en devint alors le point névralgique.

Carte de la France au X<sup>ème</sup> siècle  
Limites du traité de Verdun de 840



Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup>  
au XVI<sup>e</sup> siècle, par Eugène Viollet-Le-Duc, 1856

<sup>1</sup> La Gascogne était au Haut Moyen Âge une principauté du sud-ouest de la France. Le Duché de Gascogne s'émiette à partir de 1032 pour disparaître en tant qu'entité politique en 1063. A cette date, Bernard II Tumapaler comte de Gascogne est défait à la bataille de La Castelle par Guillaume VIII duc d'Aquitaine et abandonne la Gascogne à l'Aquitaine. En 1229 le duché d'Aquitaine prend le nom de duché de Guyenne.

<sup>2</sup> Les Vicomtes étaient autrefois les officiers-lieutenants suppléant les comtes dans leur gouvernement. Plus rarement un vicomte pouvait être aussi le fils cadet d'un comte. Peu à peu les uns et les autres devinrent des seigneurs indépendants, et donnèrent leurs titres à des provinces, à des villes, à des seigneuries particulières. De là les *Comtés* et les *Vicomtés*.



C'est entre 1135 et 1141 que Pierre de Lobanner, vicomte de Marsan, créa, au confluent de la Douze et du Midou (qui se rejoignent pour former la Midouze), une des premières villes neuves du Sud-Ouest : Mont-de-Marsan.

Un acte recopié dans le Livre rouge de l'évêché d'Aire<sup>3</sup> établit que le vicomte de Marsan Pierre de Lobanner, voulant édifier son *castelnau*<sup>4</sup> dans les limites de la paroisse de Saint-Pierre<sup>5</sup>, fit appel à ces paroissiens ainsi qu'à ceux de Saint-Genès-des-vallées<sup>6</sup> pour l'aider à édifier sa cité. En contrepartie, ceux qui l'aidèrent purent habiter en sécurité dans sa cité fortifiée et bénéficier de privilèges. Mais les ressortissants de ces deux paroisses dépendaient du seigneur abbé de Saint-Sever. Afin de contourner cet obstacle, le vicomte de Marsan transigea avec l'abbé en lui octroyant une église et une maison dans l'enceinte du nouveau *castelnau*, toutes deux franches de redevances.

Ainsi, la construction du *castelnau* accueillant les populations voisines fut jumelée avec la fondation d'un prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de Saint-Sever, au sein même de la place forte.

Cet accord ne fut cependant pas du goût de l'évêque d'Aire qui le contesta car les chapelles nouvelles et leurs dîmes relevaient de son autorité. Il fallut plusieurs années de négociations et un synode d'évêques (réunis à Perquie, puis à Nogaro) pour régulariser la situation. L'évêque renonça à ses prétentions contre la somme de 130 sous.

Mont-de-Marsan est donc issue des paroisses voisines de Saint-Pierre et Saint-Genès.

#### **Ils ont dit**

« Ce vicomte Pierre desseigna de bastir la ville du Mont, en cet endroit très avantageux, où elle aujourd'hui est située, sur la rencontre de deux petites rivières de l'Adouse et de l'Amidon ; laquelle sert comme d'une estape pour la débite des grains qui se cueillent dans le país d'Armagnac. Pour cet effet, il s'adressa aux habitants des paroisses voisines de S. Genes, et de S. Pierre, afin de les obliger à faire leur résidence dans la nouvelle ville qu'il entrepenoit, sous promesse de leur octroyer sa protection et toute sorte d'immunités.»

*Histoire de Béarn / Pierre de Marca / 1640*

## **■ UN DESTIN LIÉ À CELUI DE LA VICOMTÉ DE MARSAN**

Au cours des siècles suivants, par le jeu des mariages, la vicomté de Marsan et donc Mont-de-Marsan passèrent entre les mains de différentes familles et royaumes.

Depuis son mariage en 1118 avec Béatrix III comtesse de Bigorre, Pierre de Lobanner, vicomte de Marsan, portait aussi le titre de comte de Bigorre. Dès lors, à sa création, la destinée de Mont-de-Marsan fut liée à celle de la vicomté de Marsan mais aussi, pour quelques décennies, à celle du comté de Bigorre.

Suite au mariage d'Aliénor duchesse d'Aquitaine avec Henri Plantagenêt, devenu Henri II d'Angleterre en 1154, le duché d'Aquitaine et donc Mont-de-Marsan passèrent sous influence anglaise pendant près de trois siècles, jusqu'en 1453. La population trouva refuge derrière les murailles de la cité durant les troubles liés à la guerre de Cent ans. Les seigneurs locaux qui se

<sup>3</sup> *Livre rouge de l'évêché d'Aire*. Archives départementales des Landes.

<sup>4</sup> A la fin du haut Moyen Âge (X<sup>ème</sup> - XI<sup>ème</sup> siècles), alors que les bourgs qui forment encore l'essentiel de la trame villageoise actuelle se mettent en place, deux structures attirent l'habitat : le château et l'église. La création d'un bourg autour d'un château donne un bourg castral, c'est-à-dire un bourg né de son château. L'ensemble associé du château et du bourg castral donne un *castelnau*.

<sup>5</sup> Actuel Saint-Pierre-du-Mont.

<sup>6</sup> Les dernières fouilles archéologiques, en 2004, confirment l'hypothèse de Jean-Pierre Suau : cette paroisse se situait aux alentours du lieu-dit Saint-Louis à Saint-Pierre-du-Mont.

succédèrent continuèrent à gouverner leurs domaines en étant vassaux du duc d'Aquitaine roi d'Angleterre lui-même vassal du roi de France.

En 1251, Mathe de Mastas devint vicomtesse de Marsan à la mort de sa mère Pétronille. Cette dernière ne légua à sa fille que la vicomté de Marsan, le comté de Bigorre revenant à son autre fille Alix de Montfort<sup>7</sup>. Mathe de Mastas, mariée depuis 1240 avec Gaston VII de Moncade, fit entrer la vicomté de Marsan dans la Maison de Béarn. Par la suite, Gaston VII décida de donner

***Ils ont dit***

« Officiali Marciani est data dies ad diem Martis post instantem quindenam Pasche ad comparandum apud Sanctum Severium et recognoscendum feuda que tenet de domino rege [...]. Item, eadem dies est assignata Bernadesio de Monte [...].»

*Assignation à l'official de Marsan et à Bernadesius de Mont-de-Marsan, d'avoir à comparaître à Saint-Sever devant le prévôt royal, pour reconnaître les fiefs qu'ils tiennent du roi d'Angleterre*

ses terres à sa fille Marguerite sauf la vicomté de Marsan qui alla à Constance à titre viager<sup>8</sup> alors que Mathe n'eut que le Gabardan. De 1290 (mort de Gaston VII) à 1310, le titre de vicomte(sse) de Marsan ne fut plus porté par la famille de Béarn même si le domaine resta rattaché directement à la Maison de Béarn.

Constance, vicomtesse de Marsan, fille de Gaston VII, se retira en 1310 en faveur de sa sœur cadette Marguerite qui reçut tous ses domaines. Cette dernière, qui avait hérité des terres de son père, s'était mariée en 1252 avec Roger-Bernard II, comte de Foix.

Jusqu'en 1436 Mont-de-Marsan fit partie du plus puissant pays de Gascogne qui comprenait : la vicomté de Marsan, la vicomté de Béarn et le comté de Foix.

En 1441, Mont-de-Marsan fut l'une des premières villes à arborer le drapeau du royaume de France. Mais il fallut attendre 1453 pour que la Gascogne et Mont-de-Marsan passent sous mouvance française.

En 1455, Gaston IV de Foix-Béarn obtint le gouvernement du Royaume de Navarre<sup>9</sup> car, depuis 1436, il était marié avec Eléonore I<sup>ère</sup> de Navarre. Cependant, en 1471, Louis XI refusa de reconnaître les droits de Gaston IV sur la Navarre. Gaston se rangea donc aux côtés du Duc de Bretagne, François II, et du Duc de Bourgogne, Charles le Téméraire qui luttèrent contre l'accroissement des pouvoirs du roi de France. Gaston souleva la Guyenne contre le roi de France mais dut se réfugier en Navarre, où il mourut l'année suivante. Le 10 février 1479, Eléonore I<sup>ère</sup> de Navarre désigna dans son testament son petit-fils, François-Fébus de Foix, pour lui succéder au Trône de Navarre. François-Fébus fut couronné Roi de Navarre à Pampelune (la capitale) le 3 novembre 1481.

***Ils ont dit***

« La principauté la plus vaste que la féodalité non capétienne ait conservée après Louis XI.»

*Luchoire*

Le mariage de Catherine de Foix<sup>10</sup> avec Jean d'Albret, en 1484, permit de réunir un nombre considérable de terres : comtés de Foix et de Périgord - vicomtés de Marsan, de Béarn et de Limoges - une partie de la Gascogne occidentale (autour de Dax, de Tartas et en Bazadais) et de l'autre côté des Pyrénées, le royaume de Navarre. A cette époque, Mont-de-Marsan faisait partie de la plus vaste principauté de France.

<sup>7</sup> Le vicomte Gaston VII Moncade, alors vicomte de Marsan et de Béarn essaiera de récupérer la Bigorre de même que Gaston Fébus, dont la mère est Aliénor de Comminges.

<sup>8</sup> Bien qu'étant l'aînée, Constance n'hérite pas des terres de son père car elle ne peut avoir de descendance contrairement à sa sœur Marguerite. Son père lui donne donc la vicomté de Marsan mais seulement à titre viager. A sa mort la vicomté reviendra à sa sœur Marguerite, vicomtesse de Béarn.

<sup>9</sup> Traité de Barcelone.

<sup>10</sup> Sœur de François-Fébus.

Le dernier souverain de ces terres fut Henri III de Navarre, futur Henri IV de France. A la demande des habitants, il réunit la vicomté de Marsan aux domaines de la couronne de France en 1607. Le Béarn suivit un peu plus tard. Jusqu'à la Révolution, le titre de vicomte de Marsan fut porté par le roi de France.

Date	Événement	Territoires dont dépend la vicomté de Marsan	Territoires liés à la vicomté de Marsan	Titulature
1000	Création de la vicomté de Marsan	Duché de Gascogne		Vicomte de Marsan
1064	Bataille de La Castelle : la Gascogne passe à l'Aquitaine	Duché d'Aquitaine et Royaume de France		Vicomte de Marsan
1118	Mariage de Pierre de Lobanner de Marsan et de Béatrix III de Bigorre	Duché d'Aquitaine et Royaume de France	Comté de Bigorre	Vicomte de Marsan et comte de Bigorre
1154	Henri Plantagenêt, mari de la duchesse d'Aquitaine Aliénor, devient Henri II d'Angleterre	Duché d'Aquitaine (Royaume d'Angleterre) et Royaume de France	Comté de Bigorre	Vicomte de Marsan
1251	Mathe de Mastas devient vicomtesse de Marsan à la mort de sa mère. Mariée depuis 1240 à Gaston VII de Moncade, vicomte de Béarn	Duché d'Aquitaine (Royaume d'Angleterre) et Royaume de France	Vicomté de Béarn	Vicomte de Marsan et vicomte de Béarn
1290	Mort de Gaston VII. Sa fille Constance hérite de la vicomté de Marsan en viager	Duché d'Aquitaine (Royaume d'Angleterre) et Royaume de France	Vicomté de Béarn	Vicomtesse de Marsan
1310	Mort de Constance. Sa sœur Marguerite, comtesse de Foix par mariage depuis 1252, hérite de ses terres	Duché d'Aquitaine (Royaume d'Angleterre) et Royaume de France	Vicomté de Béarn et comté de Foix	Vicomte de Marsan, vicomte de Béarn et comte de Foix
1453	Fin de la guerre de 100 ans. La Guyenne (ancien duché d'Aquitaine) est réunie au domaine royal	Royaume de France	Vicomté de Béarn et comté de Foix	Vicomte de Marsan, vicomte de Béarn et comte de Foix
1481	François-Fébus succède à sa grand-mère à la tête du Royaume de Navarre	Royaume de Navarre	Vicomté de Béarn et comté de Foix et royaume de Navarre	Vicomte de Marsan, vicomte de Béarn et comte de Foix et roi de Navarre
1484	Mariage de Catherine de Foix, reine de Navarre avec Jean d'Albret	Royaume de Navarre	Vicomté de Béarn, comté de Foix, royaume de Navarre, comté de Périgord, vicomté de Limoges	Vicomte de Marsan, vicomte de Béarn, comte de Foix, roi de Navarre, comte de Périgord et vicomte de Limoges
1607	Henri IV fait rentrer ses domaines, dont la vicomté de Marsan, dans le domaine royal	Royaume de France	Domaine royal	Le titre de vicomte de Marsan est porté par le roi de France

## ■ ADMINISTRATION ET PRIVILÈGES DE MONT-DE-MARSAN

La croissance économique et démographique, qui caractérisa le Moyen Âge après l'an mil, provoqua une expansion des villes. Celles-ci contribuèrent au développement de la richesse en étant des centres de production artisanale et des plaques tournantes du commerce. Les villes virent également se développer de nouvelles institutions, à savoir les institutions communales qui assuraient la direction de la ville et des organisations de métier en encadrant la pratique des différents métiers dans la ville.

Apport de libertés nouvelles pour les communautés villageoises, la charte de franchise fut, à l'origine, octroyée occasionnellement par le seigneur d'un domaine. En fixant la réglementation des relations entre le seigneur et ses sujets, la franchise inscrivait la coutume par écrit

et imposait des obligations et devoirs respectifs, comme ce fut le cas en 1273 à Mont-de-Marsan<sup>11</sup>. A cette date, Gaston VII, vicomte de Béarn et de Marsan et Mathe, sa femme accordèrent des coutumes à la ville : la commune fut administrée par un maire<sup>12</sup> et des jurats<sup>13</sup> et possédait un sceau.

Le 13 décembre 1319, Gaston II, comte de Foix, compléta les précédentes coutumes de la capitale de la vicomté de Marsan qui jouit alors d'une personnalité juridique avec une administration municipale propre composée d'un certain nombre d'officiers.

La cité acquit, par une charte seigneuriale, un certain nombre de privilèges de droit privé et public sans profiter, néanmoins, d'une totale autonomie de gestion. Par exemple, P. Ramon de Colombiac, bourgeois de Mont-de-Marsan, fut nommé jurat de la ville par une ordonnance<sup>14</sup> de Gaston Fébus rendue à Pau le 24 septembre 1380.

Les privilèges de Mont-de-Marsan furent confirmés par lettres patentes d'Henri IV en 1592.

La « coutume<sup>15</sup> » de Mont-de-Marsan fut consignée dans le « Grand Coutumier de France » en 1604.

Le seigneur possédait droit de justice en son domaine mais, dans la plupart des cas, c'étaient les autorités locales qui exerçaient le droit de justice. Par exemple, en 1393, le procès du seigneur Robert de Caunar qui accusait Bernard d'Aydie de lui avoir volé des terres, fut jugé à Mont-de-Marsan « dans le cloître du prieuré de l'église principale » par le seigneur de Salles, le chanoine d'Oloron mais aussi des juges locaux<sup>16</sup>. Mais la bourgeoisie naissante locale

### *Ils ont dit*

« Per Diu. Et per aquet Saint Monseigne Saint-Pé,  
Jou juri que bon et lejau à la Bille seré,  
Lous bens daquere jou procureré  
Et lous maux esbiteré :  
Las causes doubtouses dab Conseil jou faré ;  
Justice tant au petit com au gros jou faré,  
Com an heit lous auts Maires et milhous si jou sé :  
Ainsi me adjudi Diu, et monseigne Saint-Pé. »

*Serment des maires de Mont-de-Marsan en Gascon*

« Je jure par le Dieu vivant et par Saint Pierre,  
Que je seray bon et legal à la Ville :  
Que j'en procureray les biens et éviteray les maux ;  
Que je ne feray jamais les choses douteuses sans Conseil ;  
Que je feray justice, au petit comme au grand,  
De même que les autres Maires et mieux si je sçay ;  
Ainsi me puisse toujours ayder et mon dieu et Saint Pierre. »

*Traduction en français de 1680*

<sup>11</sup> Selon Jeanne-Marie Fritz, il est très probable que Pierre de Lobanner avait accordé une première charte de franchises à la ville. Ce qui est certain et qu'on sait par trois textes (dont celui du Livre Rouge d'Aire), c'est qu'il a accordé des privilèges divers pour peupler sa ville et que cela a dû faire l'objet d'une charte ; ces privilèges n'étant jamais oraux.

<sup>12</sup> Avant d'entrer en fonction, les maires devaient prêter serment dans l'église de Saint-Pierre-du-Mont.

<sup>13</sup> Mot provençal emprunté du latin *juratus*, « qui a prêté serment ». Dans certaines villes du Midi de la France, magistrat municipal ayant prêté serment.

<sup>14</sup> Archives des Pyrénées-Atlantiques : E. 302, f° 80.

<sup>15</sup> Texte qui prévoit les dispositions assurant le respect des personnes, de la propriété, des bonnes mœurs et la police de la cité.

<sup>16</sup> Archives du Gers. Série I et I supplément (fonds du Grand séminaire d'Auch n°1844).

souhaita de plus en plus disposer des prélèvements fiscaux et exercer la justice dont les implications sur la vie économique étaient de plus en plus évidentes. Ainsi, P. Ramon de Colombiac prit en afferme de Gaston Fébus, pour les années 1374-1375, les impôts de Marsan et de Gavardan moyennant 1000 florins d'or d'Aragon<sup>17</sup>. En 1375, le même P. Ramon de Colombiac associé à Esteven Judge racheta le bailliage<sup>18</sup> de Mont-de-Marsan à Gaston Fébus<sup>19</sup>. Un des plus anciens règlements de police connu sur Mont-de-Marsan fut établi le 2 septembre 1379 sur ordre de Gaston Fébus.

En 1454, Charles VII érigea en circonscription judiciaire particulière la sénéchaussée des Lannes - simple subdivision de la Guyenne pendant la période anglaise - compétente sur une vaste région couvrant Bayonne, Dax, Saint-Sever et Mont-de-Marsan pour y exercer la justice civile, la juridiction criminelle restant de la compétence de l'échevinage<sup>20</sup>. Au fil du temps, Mont-de-Marsan devint le siège d'une sénéchaussée distincte<sup>21</sup>, sous l'autorité d'un « lieutenant-général du sénéchal ». Jusqu'à la révolution, Mont-de-Marsan fut donc le siège d'une sénéchaussée ressortissant au parlement de Bordeaux. Elle fut aussi la résidence d'un subdélégué<sup>22</sup> qui dépendit tour à tour des intendants d'Auch, de Bordeaux et de Pau.

Mont-de-Marsan fut une ville qui, malgré son isolement, jouit de certains avantages. Ainsi, en tant que ville « *abonnée*<sup>23</sup> », elle versait directement au roi une somme fixée d'avance à l'amiable. Elle faisait partie des privilégiés, comme les nobles, les officiers de justice, les employés des fermes et les autres villes abonnées (Dax, Bayonne, Lectoure) qui payaient la taille, non pas en fonction de leur fortune, mais en fonction d'un accord passé avec le roi. Ainsi, en 1652, « *le Mont-de-Marsan a composé moienant 22 mille livres* »<sup>24</sup>.

On y trouvait aussi une Société royale de médecine<sup>25</sup>.

En 1611, Louis XIII confirma les poids et mesures accordés à la ville en 1514 par Catherine de Béarn, reine de Navarre.



Carte de Cassini (18<sup>ème</sup> siècle)

<sup>17</sup> Archives des Pyrénées-Atlantiques : E. 304, f° 26.

<sup>18</sup> Circonscription fiscale, administrative et judiciaire où s'exerçait le pouvoir d'un bailli, représentant des princes féodaux.

<sup>19</sup> Acte daté du 28 octobre au château de Pau. Archives des Pyrénées-Atlantiques : E. 302, f° 117 v°.

<sup>20</sup> Corps des échevins d'une ville. Magistrats élus par les bourgeois ou l'ensemble des habitants, pour s'occuper des affaires communales.

<sup>21</sup> Le pays désigné aujourd'hui sous le nom de département des Landes comprenait la Sénéchaussée du Marsan dont le siège était Mont-de-Marsan, celle des Lannes avec deux sièges, Saint-Sever et Dax, enfin la sénéchaussée d'Albret dont Tartas était l'un des sièges. Elles ressortissaient au Parlement de Bordeaux établi par Louis XI en 1462.

<sup>22</sup> Sous l'Ancien Régime, le subdélégué est la personne qui aide un intendant à administrer une généralité.

<sup>23</sup> Villes abonnées, sont celles où la taille est fixée à une certaine somme pour chaque année.

<sup>24</sup> Lettre de M. de Pontac, premier président à la cour des aydes, au cardinal Mazarin.

<sup>25</sup> *Commission de médecine à Paris pour tenir une correspondance avec les médecins de province pour tout ce qui peut être relatif aux maladies épidémiques et épizootiques* ". Née de la volonté de redéfinir la notion de santé en France à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, la Société Royale de Médecine lança dès 1774 un vaste recensement des maladies sévissant dans les provinces françaises. Antoine Dufau (1742-1816), médecin et élu du Tiers État de la Sénéchaussée à Mont-de-Marsan était membre de la Société royale de médecine.

## ■ L'APPARITION SUCCESSIVE DE QUARTIERS

Les dernières fouilles archéologiques montoises permettent de bien visualiser le processus de développement de la ville représentatif des formes que prit, dans le sud de l'Aquitaine, le grand mouvement de création de villes et d'expansion démographique des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles.

Il a été démontré par une étude historique et archéologique récente<sup>26</sup> que les sites originels du château et de l'église paroissiale furent bien ceux de la place Charles-de-Gaulle (Château Vieux) et de l'église de la Madeleine (église paroissiale, ancien cloître et prieuré de la Madeleine).

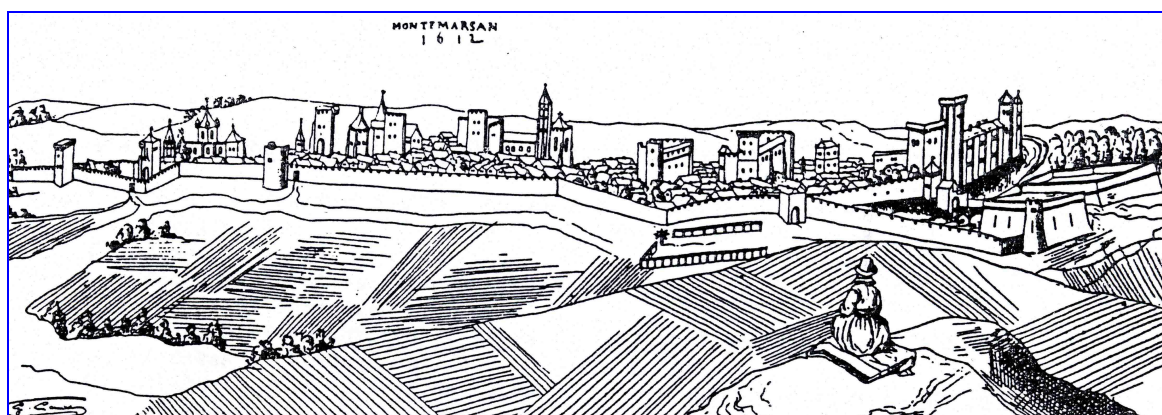
Le développement urbain à partir de cette fondation est encore mal connu. Il existe une hypothèse non encore confirmée d'un premier noyau urbain, le *Bourg vieux*, resserré autour du château et de l'église et limité par des fossés palissadés ou non<sup>27</sup>. Par conséquent, les remparts actuels de l'enceinte orientale de la ville pourraient être les seuls à avoir été édifiés en maçonnerie, peut-être même dès la fin du XII<sup>ème</sup> siècle<sup>28</sup>.

Le petit bourg se transforma en village fortifié. Rapidement, le village bâti en pierre coquillière se développa vers le nord-est.

A peine passé le milieu du XII<sup>ème</sup> siècle, le village dépassa ses limites premières entre Douze et Midou. Relié à la ville par le pont de pierre<sup>29</sup>, un nouveau quartier avait traversé le Midou.

La Midouze étant navigable, un port et un débarcadère s'établirent sur la rive gauche de la rivière. Ce nouveau quartier sur la rive gauche du Midou où, dès 1260 s'installa le couvent des Cordeliers, fut, lui aussi, entouré de murailles percées de portes donnant accès aux routes vers Aire, Saint-Sever et Tartas. Le bourg se développa naturellement le long des trois axes et en deux siècles, une véritable ville naquit. Le castelnau initial dut pour une large part son essor à sa situation sur une importante voie de passage.

Au début du XIV<sup>ème</sup> siècle, la ville continua à s'étendre vers ce qui sera la place Saint-Roch. L'entrée de la ville par la porte de Roquefort fut peu à peu délaissée pour celle de la porte de Saint-Sever.



Dessin à la plume de J. de Weert / 1612 / Bibliothèque Nationale

<sup>26</sup> Jean-Luc Piat, Sandrine Conan, *Étude de quatre immeubles dans le quartier du prieuré et de l'église Sainte-Marie-Madeleine*, Hadès, bureau d'investigations archéologiques, mars-avril 1998, 102 p. de textes, planches hors texte, Service Régional de l'Archéologie d'Aquitaine, p. 15-20.

<sup>27</sup> Rues Victor-Hugo, Pujolin, Lacataye, Dominique-de-Gourgues.

<sup>28</sup> Des sondages récents réalisés dans le jardin de l'ancien lycée Saint-Vincent, près des remparts auraient confirmé la présence de plusieurs campagnes de travaux de construction de cette enceinte urbaine, à cet emplacement.

<sup>29</sup> Aujourd'hui, pont Gisèle-Halimi.

Gaston Fébus (1346-1391) proclama sa neutralité dans le conflit franco-anglais de la guerre de Cent Ans (1337-1453). Grâce à cela, Mont-de-Marsan ne fut jamais saccagée. Aussi, la ville actuelle conserve quelques maisons médiévales, notamment rue Maubec.

La première maison romane<sup>30</sup> représente un superbe témoignage de l'architecture civile médiévale. L'élément le plus intéressant est constitué par la façade qui bénéficie d'un décor sculpté. Il existe une deuxième maison romane<sup>31</sup> où, lors des fouilles réalisées dans les années 1980, fut retrouvé un bel ensemble de peintures murales.

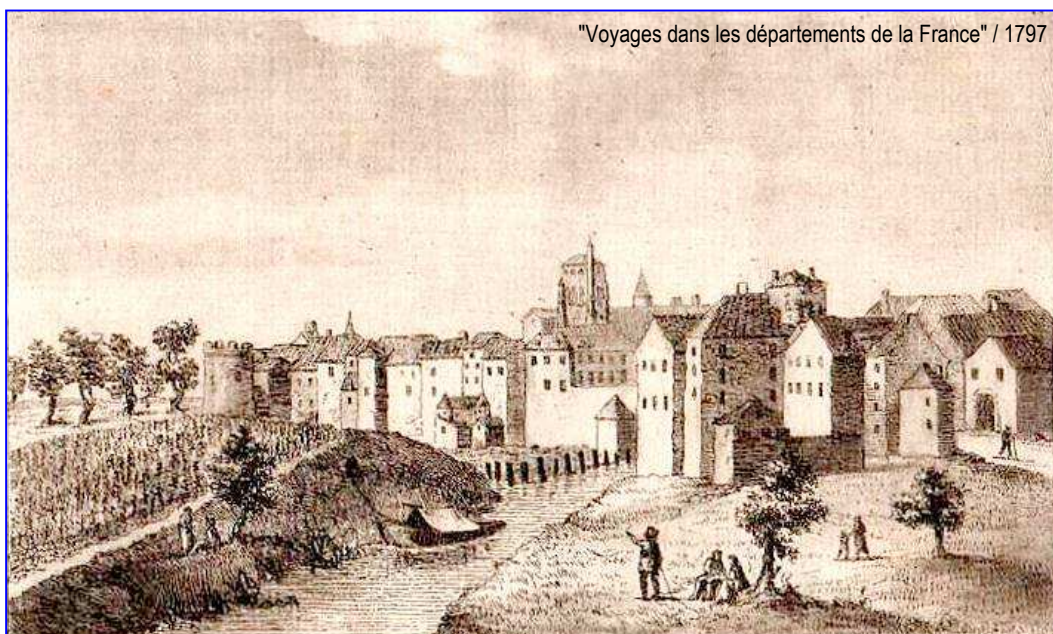
D'autres maisons romanes existent dans le même secteur : l'une abrite le musée Dubalen, l'autre l'accueil du musée Despiau-Wlérick. Elle est traditionnellement dénommée chapelle en raison de la rosace étoilée qui orne sa façade est.

D'autres traces d'architectures anciennes subsistent en ville, notamment rue des Arceaux.

Au cours des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, des faubourgs et des quartiers s'ajoutèrent à la périphérie de la ville : le faubourg des Landes, sur la rive droite de la Douze à Saint-Jean-d'Août, avec la présence de deux activités spécifiques : les tanneries et les entrepôts, celui du Bourg-Neuf à l'est, ceux de Saint-Roch au sud-est et du Port au sud-ouest. Mont-de-Marsan ne connaît que peu de transformations du milieu du XIV<sup>ème</sup> à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle à l'exception de l'extension d'un nouveau bourg en bordure de la Midouze, le long du port vers la place du Commerce<sup>32</sup>.

Il faut noter qu'aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles la ville s'embellit d'élégants hôtels particuliers aux façades décorées de ferronneries. La « Maison Dupeyre<sup>33</sup> » est une des rares maisons bourgeoises de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle subsistant à Mont-de-Marsan. L'édifice présente trois niveaux d'habitation coiffés d'un toit brisé et percé de fenêtres.

En 1777, on démolit les portes de la ville.



<sup>30</sup> Située au 6 rue Maubec. Inscrite aux Monuments historiques par arrêté du 3 octobre 1929.

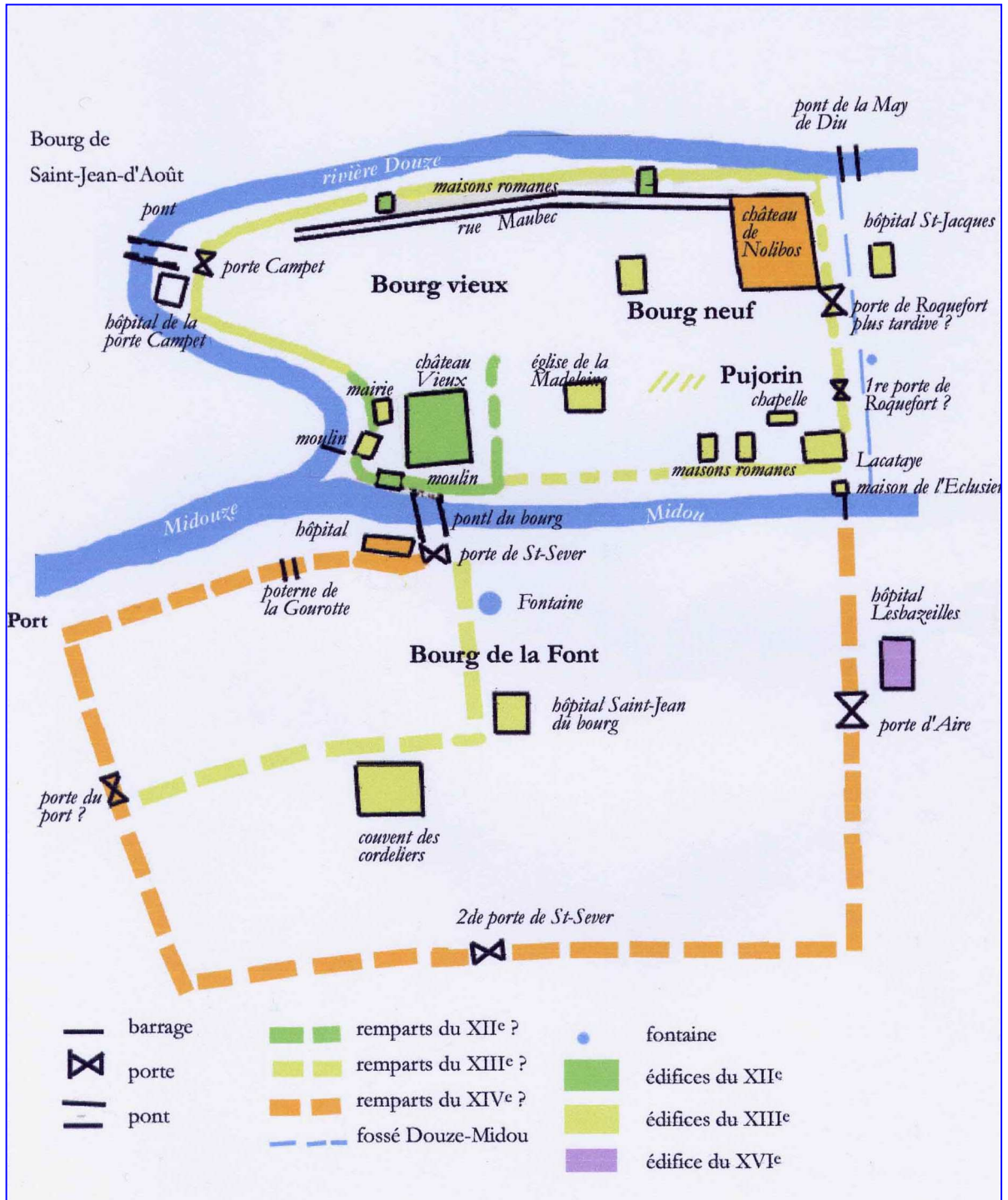
<sup>31</sup> Située au 24 rue Maubec.

<sup>32</sup> Actuelle Place Joseph-Pancaut.

<sup>33</sup> Située au 46 rue Armand-Dulamon. La maison, avec sa cour intérieure et son bâtiment nord, a été inscrite aux Monuments Historiques par arrêté du 21 novembre 2003.



A l'intérieur même de la ville la physionomie des quartiers évolua à la faveur des transactions passées entre propriétaires privés. Par exemple en 1458, J. Campanhe, habitant de Mont-de-Marsan, vendit un « derrière de maison » à Bernadon et Pey Johan de Saud, « bourgeois » de la même ville<sup>34</sup>.



© « Occupation du sol, histoire et peuplement de la vicomté de Marsan des origines à sa réunion aux domaines de la couronne (1607) » de J.-Marie Fritz<sup>35</sup>

<sup>34</sup> Archives Historiques du département de la Gironde, Tome 45, 1910. Selon cette source ce document se trouvait aux Archives municipales de Mont-de-Marsan dans la série E.

<sup>35</sup> Cf bibliographie.

## ■ L'ORIGINE CONTROVERSÉE DU NOM MONT-DE-MARSAN

L'origine du nom Mont-de-Marsan est depuis toujours controversée.

Certains y voient le souvenir d'un temple dédié au dieu Mars que les Romains auraient élevé sur un coteau dominant la ville actuelle : *Mons Martiani*. Cette hypothèse est sans fondements en particulier archéologiques.

L'explication la plus plausible semble être la suivante : *Marsan* viendrait de " ar " : eau tranquille ou marais ou de « aar » : rivières, et de " an " : contrée ou pays. Le *Mont* figurant les hauteurs surplombant au sud la cité (peut-être Saint-Pierre-du-Mont). De là Mont-de-Marsan : le mont du pays des marais ou des rivières.

Pendant la révolution, Mont-de-Marsan fut dénommée *Mont-Marat*<sup>36</sup>.

En gascon Mont-de-Marsan se dit *Lou Moun*.

## ■ LE BLASON DE MONT-DE-MARSAN



Les armoiries de la ville de Mont-de-Marsan furent enregistrées dans l'Armorial Général dressé en vertu de l'édit du 20 novembre 1696. Le brevet en fut délivré par ordonnance de Charles d'Hozier, garde de l'Armorial général de France, le 21 février 1698. La plus ancienne représentation connue est antérieure et date de 1312<sup>37</sup>.

Symbolique et origines de ce blason sont controversées par les historiens.

Certains pensent que les deux clefs sont celles de Saint-Pierre, patron de la paroisse sur

laquelle Mont-de-Marsan fut fondée voire du fondateur de la cité, Pierre de Lobanner. L'origine des armoiries, dans cette hypothèse, remonterait à la création de Mont-de-Marsan

D'autres émettent l'hypothèse que le blason rappelle la situation

géographique de Mont-de-Marsan, au confluent de deux cours d'eau, la Douze et le Midou qui se réunissent pour former la Midouze. Selon les tenants de cette thèse, Douze et Midou seraient considérés comme deux clefs ayant ouvert à la ville la voie de la prospérité commerciale.

### ***Ils ont dit***

« D'azur à deux clefs d'argent posées en pal les pannetons en chef »

*Charles d'Hozier*

Le 21 juin 1790 l'Assemblée Constituante décréta la suppression des armoiries, trop associées à la noblesse et à l'ordre ancien. Les deux clefs sur fond azur disparurent donc des papiers publics montois et furent remplacées par deux clefs sur fond rouge.

Il fallut attendre le décret impérial du 17 mai 1809 pour que les villes puissent à nouveau reprendre des armoiries. Dès le 28 septembre 1809, le Conseil municipal de Mont-de-Marsan demanda l'autorisation de l'empereur pour reprendre ses anciennes armoiries.

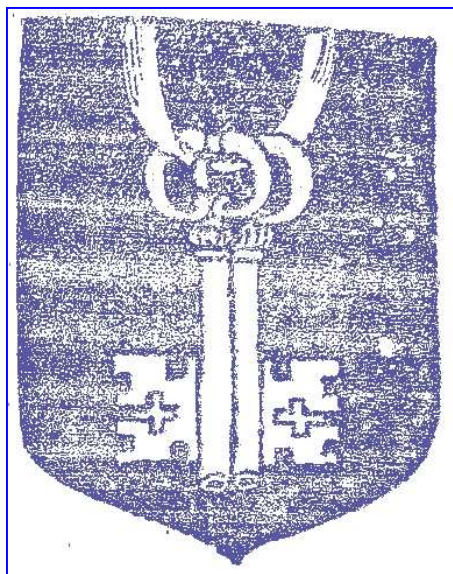
Les armoiries de Mont-de-Marsan n'ont pas évolué depuis et ce malgré la demande du maire de Mont-de-Marsan, M. Dulyon, de rajouter deux anges comme supports à l'époque de Louis XVIII.

Le blason de la ville, sculpté dans la pierre, est visible sur de nombreux bâtiments montois : chapiteau de l'Hôtel de ville, tablier du pont des Droits de l'homme, au-dessus du clocheton

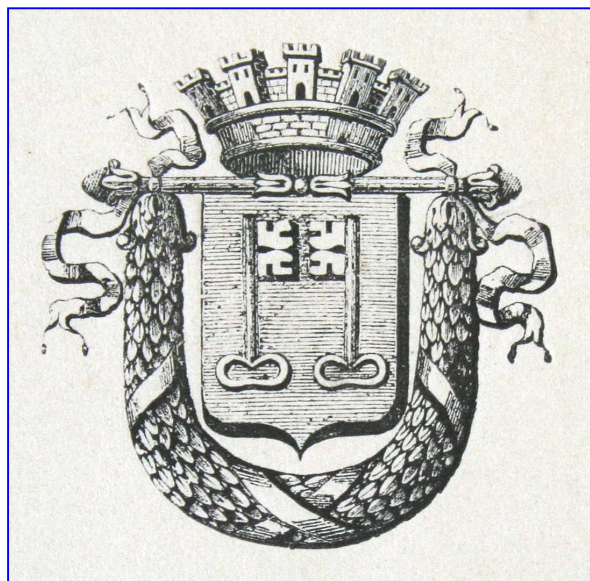
<sup>36</sup> Sous la Révolution française plusieurs villes de France furent débaptisées (environ 1200 villes) on leur attribua un nom révolutionnaire. Ce changement de nom était voulu par la Révolution, en raison de la déchristianisation on changea les noms des villes commençant par «Saint» ou «Sainte», mais aussi par mesure de rétorsion. Les changements de noms ne survécurent pas à la Révolution ou très peu.

<sup>37</sup> Il s'agit d'un sceau apposé au bas d'un acte du 4 janvier 1312 : convention passée entre les consuls de la ville de Mont-de-Marsan et Constance, vicomtesse de Marsan.

de la bibliothèque municipale, à l'entrée de la maternelle du centre, aux arènes du Plumageon au-dessus de l'entrée principale, à l'entrée du lycée Victor-Duruy...



Variante du blason de Mont-de-Marsan en 1640



Variante du blason de Mont-de-Marsan au XIX<sup>ème</sup> siècle

## Zoom sur ...

### LES CHARTES DE MONT-DE-MARSAN

Comme pour beaucoup de villes, les origines de Mont-de-Marsan sont mal connues. La recherche effrénée d'une origine ancienne et pure (pure parce qu'ancienne) apparut ainsi comme une tentative nécessaire de justifier pour Mont-de-Marsan, au XIX<sup>ème</sup> siècle, son statut de ville centrale des Landes.

Sous le premier Empire, on essaya de faire de la ville une fondation carolingienne, en s'appuyant sur des chartes « découvertes » lors de la démolition des ruines du Château-Vieux, en 1810. Ces chartes, qui n'étaient pas les originales, étaient présentées comme des copies légales du XV<sup>ème</sup> siècle<sup>38</sup>. Elles donnaient à la récente préfecture des Landes une histoire des plus singulière et des plus glorieuse. A l'origine se serait élevé un temple ou château de Mars au confluent de la Douze et du Midou. Ce serait Charlemagne qui, à la suite de la destruction de ce temple par Crassus, aurait fait réédifier le château dont il aurait fait la capitale de la *proconsulie* de Marsan. Les vicomtes de Marsan auraient donc une origine carolingienne. Enfin Pierre de Lobanner n'aurait pas créé mais réédifié Mont-de-Marsan suite à sa destruction par les Normands.

Séduits par le contenu des ces chartes et convaincus de leur authenticité grâce aux expertises des historiens et des scientifiques de l'époque, les Montois s'enorgueillirent de ce prestigieux passé<sup>39</sup> pendant un demi-siècle. Seulement, en 1861, J.-F. Bladé démontra que les chartes étaient apocryphes. La conclusion fut sans appel : les chartes et leur contenu étaient l'œuvre d'un faussaire.

<sup>38</sup> Les copies légales des chartes originales auraient été demandées le 2 août 1400 par Alexandre de Gourgues, maire de Mont-de-Marsan, afin de les « dérober au temps et aux révolutions plus dévorantes encore ».

<sup>39</sup> Une copie de ces chartes est même scellée lors de la pose de la première pierre de la Préfecture.

